



VILLAGE
mosaïque
ÉGLISE MÉTHODISTE UNIE

Place de la Riponne 7, 1005 Lausanne
www.villagemosaïque.ch
info@villagemosaïque.ch
021 312 82 90

CHARTRE PARTICIPATIVE DES HABITANT-E-S

La participation des habitant-e-s, un engagement réciproque

Préambule

Habiter, c'est bien plus que se loger. C'est partager un lieu de vie, expérimenter de nouvelles formes sociales et faire fructifier le potentiel d'une communauté d'habitant-e-s et de son environnement.

Être membre de la communauté intentionnelle Village Mosaïque implique que l'on co-crée la vie du village, qui a pour mission de créer des temps et des espaces de transformation pour :

- Recevoir** la grâce et l'amour divin
- Découvrir** la valeur de chaque personne
- S'encourager** à approfondir nos chemins spirituels
- Incarnier** plus de justice et de paix

Signée par chaque habitant-e qui devient membre de la communauté intentionnelle, cette co-création soutient des valeurs telles que :

- Émerveillement
- Accueil inconditionnel
- Unité dans la diversité
- Authenticité

La présente chartre est soumise à la signature de tou-te-s les habitant-e-s de la communauté intentionnelle et des pasteur-e-s.

Qu'est-ce que participer ?

Participer au sein de la communauté intentionnelle signifie cultiver ensemble un certain nombre de principes, tels que :

L'ENGAGEMENT : c'est-à-dire la part de soi qui peut être mise à contribution pour le village. Chacun-e contribue à la mesure de ses disponibilités et en fonction de ses compétences, talents et intérêts. Cet engagement peut varier dans le temps et selon les situations de vie. Bien qu'il repose sur le volontariat, il est inhérent au statut d'habitant-e et il participe à la mise en valeur de la mission commune.

LA LIBERTÉ ET LA CRÉATIVITÉ : la participation peut se décliner de différentes façons. Chaque habitant-e est libre de s'investir selon ses propres motivations et d'exprimer son point de vue. Chacun-e est encouragé-e à s'impliquer dans les activités déjà présentes ou à en proposer de nouvelles.

LE SENS DU BIEN COMMUN : vivre ensemble dans la communauté intentionnelle implique la recherche de l'équilibre, parfois mouvant, entre l'espace privé et l'espace commun, et entre les besoins personnels et les besoins des autres co-créateur-trice-s.

L'INCLUSION : la diversité des points de vue, envies et projets, constitue une richesse à cultiver, notamment pour préserver la motivation de chacun-e à s'engager dans des tâches concrètes en cohésion avec les autres. Il convient de respecter la diversité sociale, générationnelle, culturelle, de genre, en adaptant sa communication autant que faire se peut.

LA CONVIVIALITÉ : est la base de la vie collective du fait qu'elle permet de mieux se connaître, de cultiver le partage et le plaisir d'être ensemble. Se retrouver pour des moments ludiques, culturels, gastronomiques ou autres, permet de susciter la rencontre, de créer des liens, de favoriser l'émergence d'idées et d'inciter aux projets communs.

LA COMMUNICATION BIENVEILLANTE : rendue possible par les valeurs citées en préambule, elle est indispensable au fonctionnement du village pour un dialogue constructif. Le rôle joué par les pasteur-e-s est important pour la centralisation et la diffusion de l'information. Un usage mesuré et réfléchi de la communication électronique est encouragé (éviter en particulier les débats par e-mail ou par autre messagerie instantanée et les « envoyer/répondre à tout-e-s ») sachant que la communication orale en présence physique, est celle qui permet le mieux de se comprendre (grâce aux signaux non verbaux, à la possibilité de reformuler).

LA GESTION DES CONFLITS INTERPERSONNELS : le voisinage et la gestion d'espaces communs peuvent générer des désaccords entre habitant-e-s. Les conflits sont à considérer comme d'excellents prétextes à la discussion et à la mise en lumière d'opinions, voire de besoins, contradictoires. Leur saine gestion aboutit en général à une meilleure cohésion de la communauté et à son mûrissement. Lorsqu'un conflit interpersonnel se présente, les parties opposées s'efforceront de le résoudre par une communication directe et bienveillante. Si cela s'avère impossible à réaliser en respect des valeurs précisées dans cette charte et en discutant avec les pasteur-e-s, les pasteur-e-s prendront la responsabilité de faire appel à des aides extérieures (médiation, par exemple) ou, en cas extrême, de résilier un bail.

En accord avec les éléments qui précèdent, cette charte expose l'engagement réciproque, les un-e-s envers les autres, des deux acteur-trice-s suivants :

Chaque habitant-e s'engage à :

Mettre en pratique les valeurs exposées en préambule : émerveillement, accueil inconditionnel, unité dans la diversité, authenticité.

Participer à la gestion commune générale de l'immeuble en nettoyant l'appartement partagé environs une fois tous les trois mois.

Participer à la vie du village selon la mission commune et montrer une bonne volonté de cocréer une communauté florissante (environs 2 heures de participation chaque mois).

Respecter les décisions prises par l'ensemble de la communauté intentionnelle.

Prendre en compte le fait que les habitant-e-s de l'immeuble peuvent avoir des besoins différents des siens selon leur âge et leur personnalité.

Gérer adéquatement les désaccords survenant avec ses voisin-e-s.

Les pasteur-e-s s'engage à :

Choisir et accueillir les nouv-elles-eaux habitant-e-s, les informer du fonctionnement de la communauté intentionnelle, les informer des activités et des événements en cours, ainsi que de l'existence des différentes opportunités de participer et de s'engager.

Permettre l'expression des besoins et des avis des habitant-e-s par des moments d'échanges.

Stimuler la participation des habitant-e-s aux activités proposées par le village tout en valorisant différentes manières de cocréer, selon les envies et possibilités de chacun-e.

Gérer les réunions de manière à permettre l'expression de l'opinion de tou-te-s et des prises de décisions claires dans un cadre temporel déterminé.

Organiser régulièrement des événements conviviaux.

Organiser des temps et des espaces de rencontre et d'échange.

Signatures

HABITANT-E (PRÉNOM, NOM, DATE ET SIGNATURE)

LES PASTEUR-E-S (PRÉNOM, NOM, DATE ET SIGNATURE)

Charte 22/Mars 2025